

ERRATUM

Avis d'intention des assujettis et autres avis

(Section 5.4)

Veillez prendre note que l'Avis d'intention de changer de nom de certaines coopératives de services financiers autorisées au Québec à exercer l'activité d'institution de dépôts a été publié, par erreur, à la section 5.1 - Avis et communiqués du bulletin du 3 août 2023 (vol. 20, n°30).

Un erratum est publié à cet effet à la section 5.4 – Avis d'intention des assujettis et autres avis du bulletin du 24 août 2023 (vol. 20, n°33).